

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 8 juin 2022

Délibération n°24/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 24 mai 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT
Mesdames Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres consultatifs présents : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

Objet : modification de la représentation de la commune d'Angoulême au comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres. Ce même article fixe le nombre de représentants de la commune d'Angoulême à deux titulaires et deux suppléants.

A la suite de la démission de Madame Valérie SCHERMANN en date du 21 février 2022, la commune d'Angoulême a modifié, par délibération du 9 mars 2022, ses représentants au sein du comité syndical du SMPI Magelis comme suit :

- Délégués titulaires : Messieurs Xavier BONNEFONT et Gérard LEFEVRE
- Délégués suppléants : Monsieur David COMET et Madame Zalissa ZOUNGRANA.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

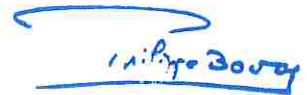
- prennent acte du changement de représentation de la commune d'Angoulême au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, tel que présenté ;
- autorisent Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 13 juin 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 13 juin 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 13 juin 2022

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY



MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Représentants de la Région	
Mme. Martine PINVILLE	Patrice BOUTENEGRE
Charline CLAVEAU	Mathieu HAZOUARD
Virginie LEBRAUD	Edwige GAGNEUR
Caroline COLOMBIER	Nathalie COLLARD
Représentants du Département	
M. Philippe BOUTY	Mme. Sandrine PRECIGOUT
M. Jean-François DAURE	Mme. Célia HELION
M. Patrick MARDIKIAN	Mme. Maryline VINET
Mme. Fabienne GODICHAUD	M. Pierre-Hermann MUGNIER
Mme. Nicole BONNEFOY	M. Michael CANIT
Mme. Hélène GINGAST	Mme. Fatna ZIAD
Mme. Nelly VERGEZ	M. Michael BUISSON
M. Michel CARTERET	M. Fabrice POINT
M. François BONNEAU	Mme. Emilie RICHAUD
Mme. Stéphanie GARCIA	M. Thomas MESNIER
M. François NEBOUT	M. Jacques CHABOT
M. Jérôme SOURISSEAU	Mme. Laetitia REGRENIL
Représentants de GrandAngoulême	
M. Gérard DESAPHY	M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
M. Gérard ROY	Mme Agnès BEL
Représentants de la Ville d'Angoulême	
M. Xavier BONNEFONT	M. David COMET
M. Gérard LEFEVRE	Mme Zalissa ZOUNGRANA
Membres consultatifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie	
M. Alain LEBRET	M. Daniel BRAUD
M. Andréas KOCH	M. Florent MORILLON